

Loi MALRAUX

LOI MALRAUX

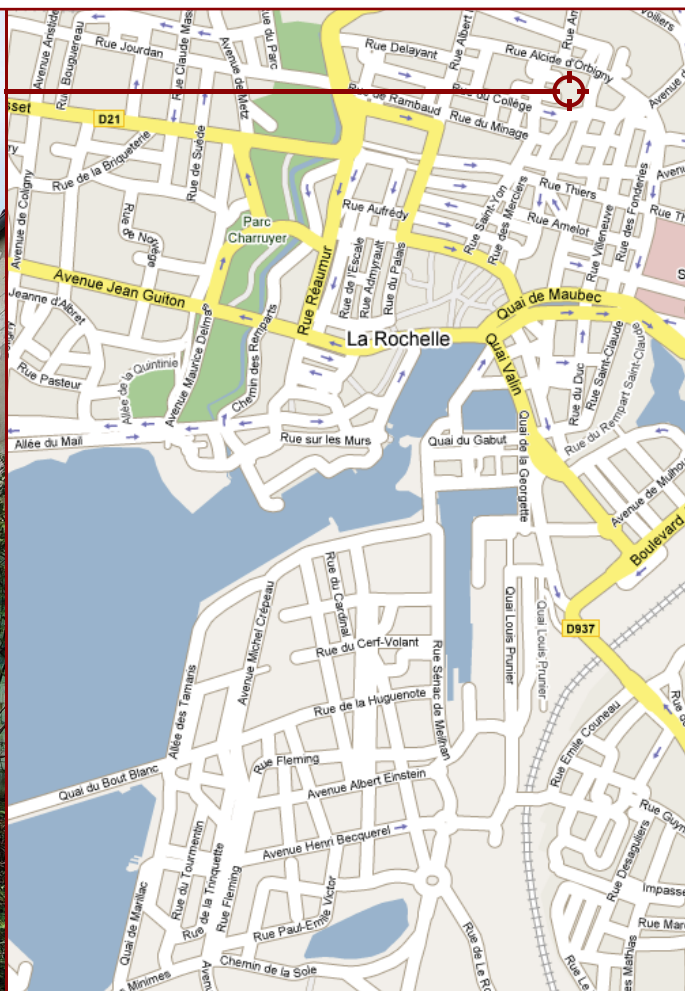
100 % des travaux de rénovation déductibles du revenu global de l'investisseur

Ancien Couvent des Carmes

21 à 31 rue de L'Evescot

1 à 5 rue Saint Dominique

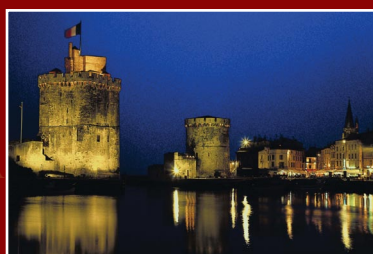
17000 LA ROCHELLE



GRUPE
ALAIN
CRENN

CARACTERISTIQUES

47 appartements de type F1 duplex à F4 triplex
Surfaces comprises entre 24 et 113 m²
Prix du foncier à partir de 86 400 euros



LA ROCHELLE

La Rochelle est à la fois touristique et avant-gardiste. Ville d'Histoire connue pour sa vieille ville, ses fortifications et ses fameuses tours qui gardent l'entrée du vieux port, c'est aussi une destination balnéaire, une cité universitaire, un port dynamique, une économie florissante, un modèle d'écologie urbaine. Dans les années 70, alors que personne encore ne parle de «qualité de ville», La Rochelle se préoccupe déjà de ses espaces verts, de son littoral et du contrôle de l'air, de l'eau et du bruit. Elle crée le premier secteur sauvegardé et le premier véritable secteur piétonnier de France, ainsi que les fameux «p'tits vélos jaunes». Pionnière en matière d'écologie urbaine, La Rochelle est ville-pilote pour le véhicule électrique et inventa la première journée sans voiture en 1997.



Une université pluridisciplinaire, la desserte du TGV, un port de commerce qui bat des records, l'agrandissement de l'aéroport, des implantations spécifiques d'activités dans les domaines de l'économie, du nautisme et du tourisme et la perspective d'atteindre 100 000 habitants en 2010 placent La Rochelle au 1er rang des villes d'avenir.



Les propriétaires d'un immeuble situé dans un secteur éligible à la loi Malraux (Secteurs sauvegardés et Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager - Z.P.P.A.U.P.) peuvent imputer l'intégralité de leurs déficits fonciers, résultant de leurs dépenses de restauration immobilière, sur leur revenu global et ce, sans aucune limite.

Le propriétaire doit s'engager à mettre le bien en location nue pendant 6 ans, à usage d'habitation principale. La location doit être effective dans les 12 mois suivant l'achèvement des travaux.

**GROUPE
ALAIN
CRENN**